

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

1	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	2
1.1	CADRE LEGISLATIF	2
1.2	RAPPEL DES RESULTATS 2019.....	2
1.3	BUDGET SYNTHETIQUE 2020.....	2
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
2.1	LES DEPENSES.....	3
2.1.1	Présentation générale	3
2.1.2	Présentation synthétique.....	5
2.2	LES RECETTES.....	5
2.2.1	Présentation générale	5
2.2.2	Présentation synthétique.....	8
3	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
3.1	LES DEPENSES.....	8
3.1.1	Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)	8
3.1.2	Présentation générale	9
3.1.3	Présentation synthétique.....	10
3.2	LES RECETTES.....	11
3.2.1	Présentation générale	11
3.2.2	Présentation synthétique.....	12
4	L'ENDETTEMENT.....	12
4.1	L'ENCOURS DE LA DETTE.....	12
4.2	LA REPARTITION DES EMPRUNTS.....	13
4.3	L'EXTINCTION DE LA DETTE.....	13
4.4	LA CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT.....	14

1 PRESENTATION GENERALE du budget principal

1.1 CADRE LEGISLATIF

C'est au maire en tant qu'exécutif de présenter une proposition de budget primitif au conseil municipal avant le 15 avril de l'exercice. Le budget se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence au budget et éclairer les débats, le Maire doit joindre à l'appui de la maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 RAPPEL DES RESULTATS 2019

Affectation du résultat approuvant par délibération n°2020/11

RESULTATS A REPORTER SUR 2020	
002- Recettes de fonctionnement	1 629 579,54 €
001 - Recettes d'investissement	3 454 856,32 €
1068 - Mise en reserve	1 100 000,00 €
TOTAL	6 184 435,86

1.3 BUDGET SYNTHETIQUE 2020

Le projet de budget primitif établi en cohérence avec le débat d'Orientation budgétaire approuvé le 18 février 2020 par délibération n°2020 /14 se répartit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2020	CREDITS NOUVEAUX	Solde d'exécution N-1 reporté	restes à réaliser N-1	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	12 453 480,00 €	1 629 579,54 €		14 083 059,54 €
DEPENSES	14 083 059,54 €		- €	14 083 059,54 €
INVESTISSEMENT				
RECETTES	9 719 549,54 €	3 454 856,32 €	847 982,29 €	14 022 388,15 €
DEPENSES	11 142 153,76 €		2 880 234,39 €	14 022 388,15 €
			TOTAL	28 105 447,69 €

Zoom sur les prévisions antérieures :

BUDGET PRINCIPAL	2016	2017	2018	2019
Fonctionnement	13 565 846,77 €	13 319 655,18 €	13 542 040,26 €	13 825 408,71 €
Investissement	16 094 715,69 €	14 038 568,40 €	16 416 293,59 €	11 714 729,04 €
TOTAL	29 660 562,46 €	27 358 223,58 €	29 958 333,85 €	25 540 137,75 €

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent à **14 083 059.54 € + 2 % (2019)**

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 3 521 560 €

Les principaux postes en baisse sont les suivants :

- ✓ Entretien des bâtiments
- ✓ Entretien de la voirie & des équipements extérieurs
- ✓ Entretien des bois & forêts
- ✓ Frais de portage
- ✓ Fêtes & cérémonies

Ces baisses s'expliquent par :

La poursuite des travaux d'entretien identifiés sur les bâtiments communaux.

Les crédits affectés pour l'inauguration de la salle trait d'Union non reconduits

Les travaux d'entretien ponctuels sur les terrains de football naturels & l'entretien des forêts n'ont pas été reconduits.

Le terme du portage avec le Grand Annecy

Les principaux postes en hausse sont les suivants

- ✓ Les locations mobilières
- ✓ La communication
- ✓ Les frais de formation

Ces hausses s'expliquent par :

La mise en place d'un marché de location de chapiteaux pour l'organisation des manifestations communales.

La conception des plans & du site internet de la commune

Le financement des formations d'apprentissage

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 6 405 000 €

Reconduction des charges courantes :

- ✓ Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 2%
- ✓ Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR)
- ✓ Mouvements de personnel (congrés maladie, maternité, départ à la retraite, retour à Temps plein,...)
- ✓ Avancements de grade

Valorisation en année pleine & opérations nouvelles :

- ✓ Renforcement du service Finances & Commande Publique (Délib 2018-103 du 16/10/2018)
- ✓ Renforcement du service Infrastructures / SIG (Délib 2019-26 du 26/02/19)
- ✓ Renforcement du service logistique manifestations (Prise de poste : 1/11/19)
- ✓ Recrutement d'un chargé de communication (Délib 2019-93 du 24/09/19)

- ✓ Renforcement du pôle service à la population (Délib 2019-93 du 24/09/19)
- ✓ Divers (Intervenant musical Groupe scolaire Tuilerie, bibliothèque,...)

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 326 170

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

- ✓ Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal):

A compter du 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre communes membres. Cette nouvelle répartition des richesses augmente le prélèvement de la commune à hauteur de 206 170 €

- ✓ De la Loi SRU :

Le carencement de la commune sur la production de logements sociaux, engendre un prélèvement.

Ce prélèvement est estimé à 120 000 €.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 265 280 €

Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les indemnités des élus
- ✓ Le déficit prévisionnel du budget Zac village
- ✓ Le financement des logements sociaux
- ✓ La contribution à l'OGEC
- ✓ Les subventions allouées aux associations
- ✓ Le financement du CCAS

Une baisse des indemnités des élus est proposée suite au renouvellement de la mandature avec un nombre d'adjoints réduit.

Des hausses budgétaires ont été intégrées pour assurer :

Le financement de la réalisation de 101 logements sociaux supplémentaires.

- ✓ Les programmes « le nôtre (route de Plafète) » & « Villae (rue du Nanté) » devraient débuter en 2020.
- ✓ Livraisons prévues des opérations suivantes : « Les naturelles (rue des Lucioles) », « L'Emblem (chemin de la Tour) », « Ferme de Sylvain (rue de la Grenette) » & « villa indigo (Rue de la république) ».

Les subventions versées aux associations

Le financement du CCAS : Un financement supplémentaire est proposé afin de renforcer les animations à destination des personnes âgées et de prendre en charge l'intégralité du personnel (Elus, Direction, responsable de service, agents ressources) et des locaux mis à disposition.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : 81 000 €

Les indemnités prévues en dédommagement des travaux du BHNS n'ont pas toutes été régularisées sur les exercices précédents. Il convient donc de reporter les acquisitions foncières et échanges en cours de régularisation.

Les écritures d'ordre, dépenses imprévues & provisions : 1 090 510 €

Les écritures d'ordre regroupent :

- ✓ La dotation aux amortissements
- ✓ Les provisions
- ✓ Les dépenses imprévues

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 292 280 €

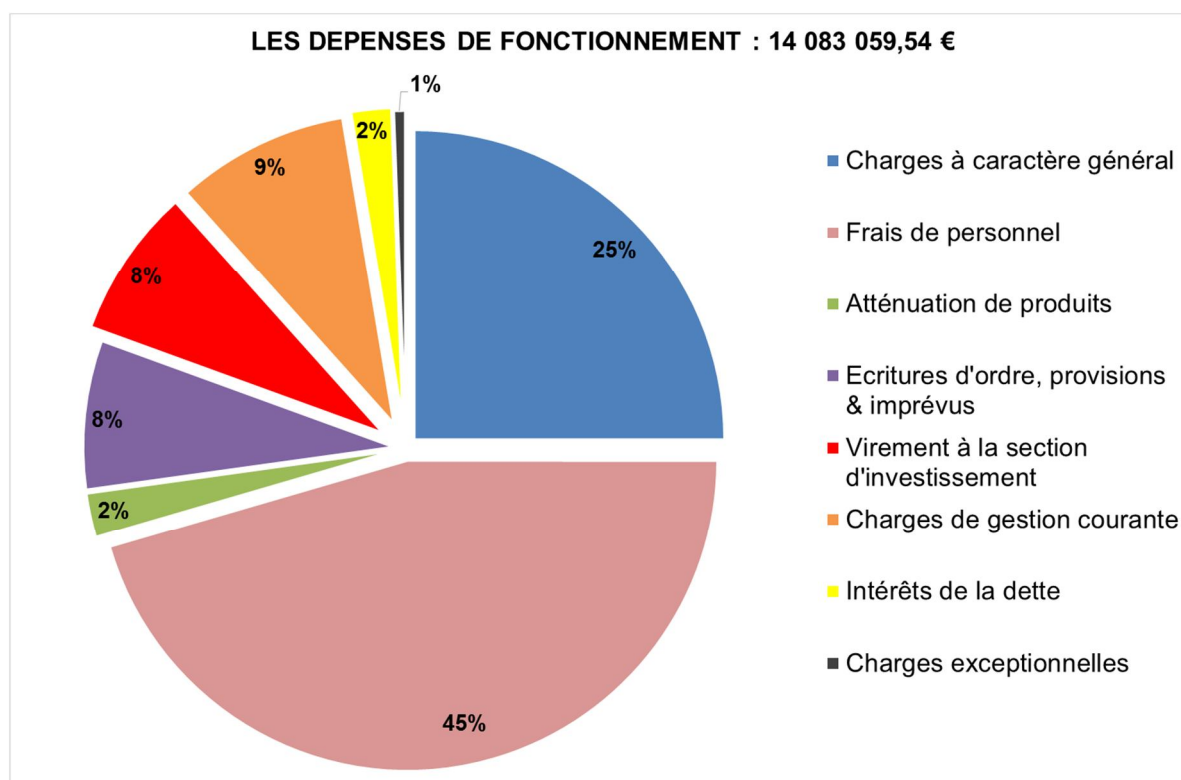
Les intérêts regroupent :

- ✓ Les intérêts de la dette actuelle
- ✓ Les intérêts courus non échus
- ✓ Les intérêts de la dette nouvelle (1,5M à 1,7% sur 20 ans sur 6/12^{ème})

Le virement prévisionnel à la section d'investissement (chapitre 023) : 1 101 259.54€

Représente l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (Excédent 2020)

2.1.2 Présentation synthétique



2.2 LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à **14 083 059.54 €** : + 2 % (2019)

2.2.1 Présentation générale

L'excédent de résultat 2019 (chapitre 002) : 1 629 579.54 €

Les atténuations de charges (Chapitre 013) : 235 000 €

- ✓ Remboursement des indemnités journalières
- ✓ Participation du personnel sur les Tickets restaurant

Les produits des services (chapitre 70) : 1 095 250 €

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- ✓ Concessions cimetièrè & redevances d'occupation du domaine public
- ✓ Les facturations aux familles
- ✓ Le remboursement du CCAS
- ✓ Les remboursements par le Grand ANNECY
- ✓ Autres indemnités

Une légère hausse des crédits s'explique par :

L'ajustement des crédits effectué sur les régies (périscolaires, crèches et service jeunesse) par rapport à l'évolution des effectifs de fréquentation.

Les deux nouvelles conventions de mise à disposition de biens communaux avec l'opérateur téléphonie FREE avec paiement d'une redevance annuelle (Délib n°2019/92 du 24/09/19 & Délib n°2019/121 du 19/11/19).

La refacturation auprès du Grand Annecy des dépenses inhérentes à la gestion des eaux pluviales urbaine (Rapport CLECT)

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 8 214 210 €

Les contributions directes

La réforme de la TH :

100 % des foyers vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation en 2023 (80% en 2020). Pour les résidences principales.

2 principes-clés énoncés par le Gouvernement :

- Compensation à l'euro près pour la collectivité
- Pas d'impôt nouveau pour les contribuables

La perte de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'application d'un coefficient correcteur pour ajuster les recettes des communes sur-compensées ou sous-compensées.

Le produit fiscal attendu s'élève à 3 302 210 €. Une augmentation des bases de 2.2% a été préconisée suite aux informations parvenues par les services fiscaux. Il a été approuvé lors de la tenue du Débat d'orientation budgétaire une augmentation de 1% sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'attribution de compensation

Stabilité de l'attribution de compensation à 3 939 500 € depuis le 1^{er} janvier 2019

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Intégration de l'arrivée de nouveaux commerces suite aux nouvelles autorisations d'urbanismes délivrées.

La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) & de la taxe additionnelle sur les droits de mutation

Majoration préconisée sur le reversement de la TCCFE suite à l'application d'un taux de reversement de 92.5% au lieu de 85% (Délib 2018/90 du 18/09/2018)

Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 722 520 €

La Dotation générale et Forfaitaire (DGF)

La loi de finances 2020 prévoit un maintien de l'enveloppe destinée à la DGF. Les crédits budgétés ont été ajustés par rapport au Compte administratif 2019

La Dotation de solidarité Rurale (DSR)

La loi de finances pour 2020 prévoit une hausse de la péréquation verticale sur la DSR

Les crédits ont été reconduits.

Les participations de l'ETAT

Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires n'a pas été reconduit suite au retour de la semaine à 4 jours.

Reconduction de la dotation pour les titres sécurisés (CNI & passeports)

Les compensations au titre des exonérations

Les participations de la CAF

Ajustements des participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer aux fonctionnements des structures : Lo Ptiou / Pic et Plume / RAM / Activités Périscolaires & Extrascolaires. Les prévisions relatives au Contrat Enfance Jeunesse ont également été reconduites.

Les participations du GRAND ANNECY

Hausse des participations attendues par le GRAND ANNECY au titre du logement social. Les nouveaux programmes : Le nôtre, Villae, L'emblem, Ferme de Sylvain, Villa Indigo, secteur château sont financés par l'agglomération à hauteur de 50% des participations avancées par la commune. Maintien de l'enveloppe affectée à la refacturation des frais de fonctionnement de la police mutualisée et du service Etat-Civil

Les autres participations

Maintien de la participation de la commune d'Argonay au financement de la police mutualisée et ajustement du Fonds Genevois.

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77 / 78) : 186 500 €

Les revenus des locations des salles communales & appartements privés :

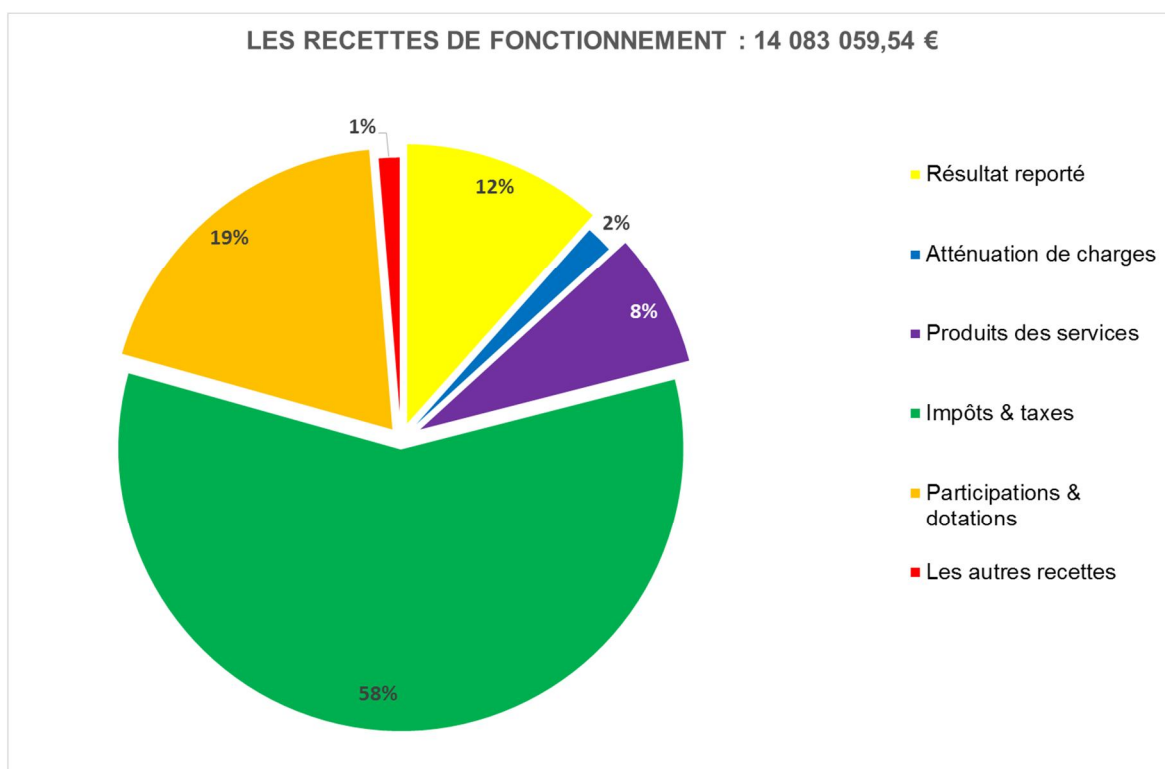
Crédits reconduits concernant les locations annuelles des salles & appartements privés

Les produits divers :

- ✓ Reconduction des concessions attendues par les gestionnaires de réseaux et les fermiers
- ✓ Reconduction des indemnités de sinistre.
- ✓ Les reprises de provisions

Reprises sur les provisions constituées au titre des garanties d'emprunt et des propositions en non-valeur.

2.2.2 Présentation synthétique



3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 LES DEPENSES

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lors du débat d'orientation budgétaire, l'aménagement du Cimetière des Machurettes a été proposé d'être voté en APCP

N° AP	N° AP	libellé AP/AE	montant voté (avant révision)	Montant affecté (tranche)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
1	215	Aménagement de la rue de la Grenette	3 374 940	3 452 930	12 235	1 418 786	2 021 909	0	3 452 930
2	218	Aménagement d'un parking souterrain	4 348 000	4 426 800	856	118 820	2 164 000	2 143 124	4 426 800
3	112	Construction d'une nouvelle crèche	2 700 000	2 702 000	0	212 880	1 595 000	894 120	2 702 000
4	400	Aménagement d'un nouveau cimetière	1 985 200	1 985 200	0	992 600	992 600	0	1 985 200
MONTANT DES APCP APPROUVEES			12 408 140	12 566 930	13 091	2 743 086	6 773 509	3 037 244	12 566 930

3.1.2 Présentation générale

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à **14 022 388.15 €** et intègrent :

Les reports : Engagements sur les exercices précédents

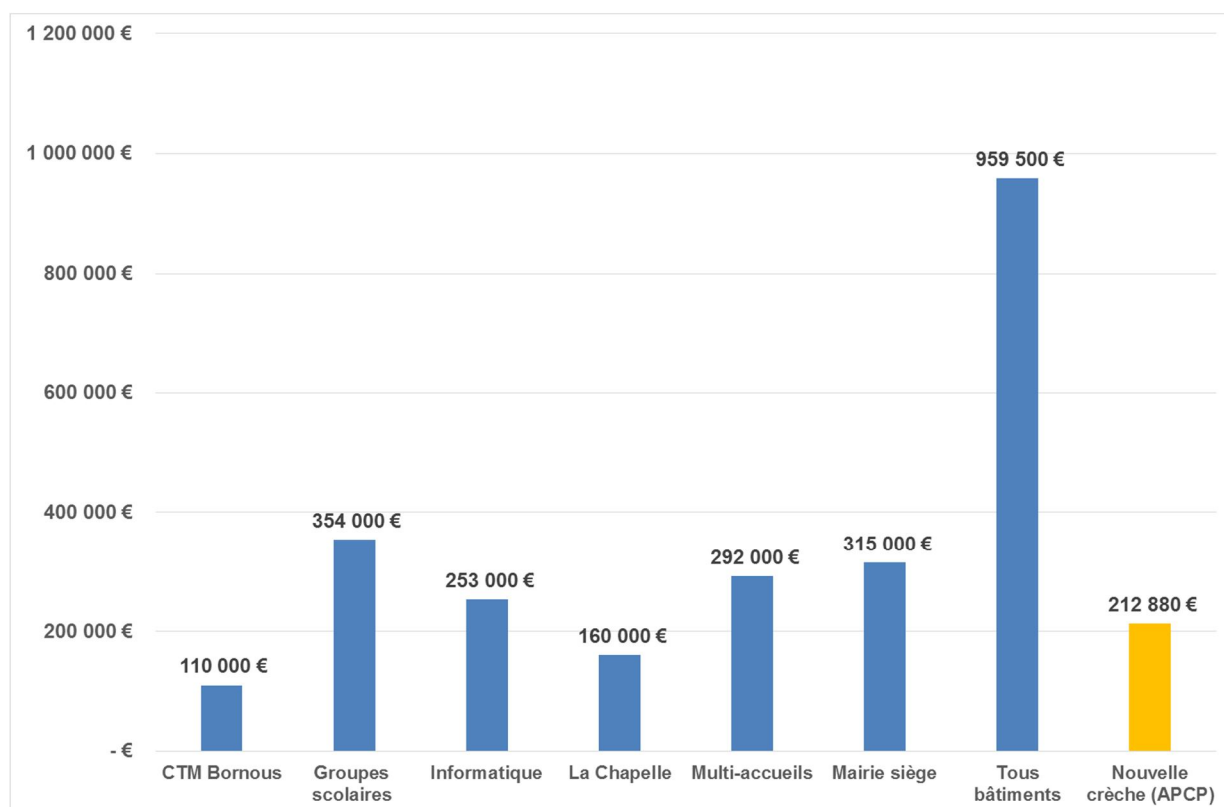
Les immobilisations incorporelles & subventions d'équipement :

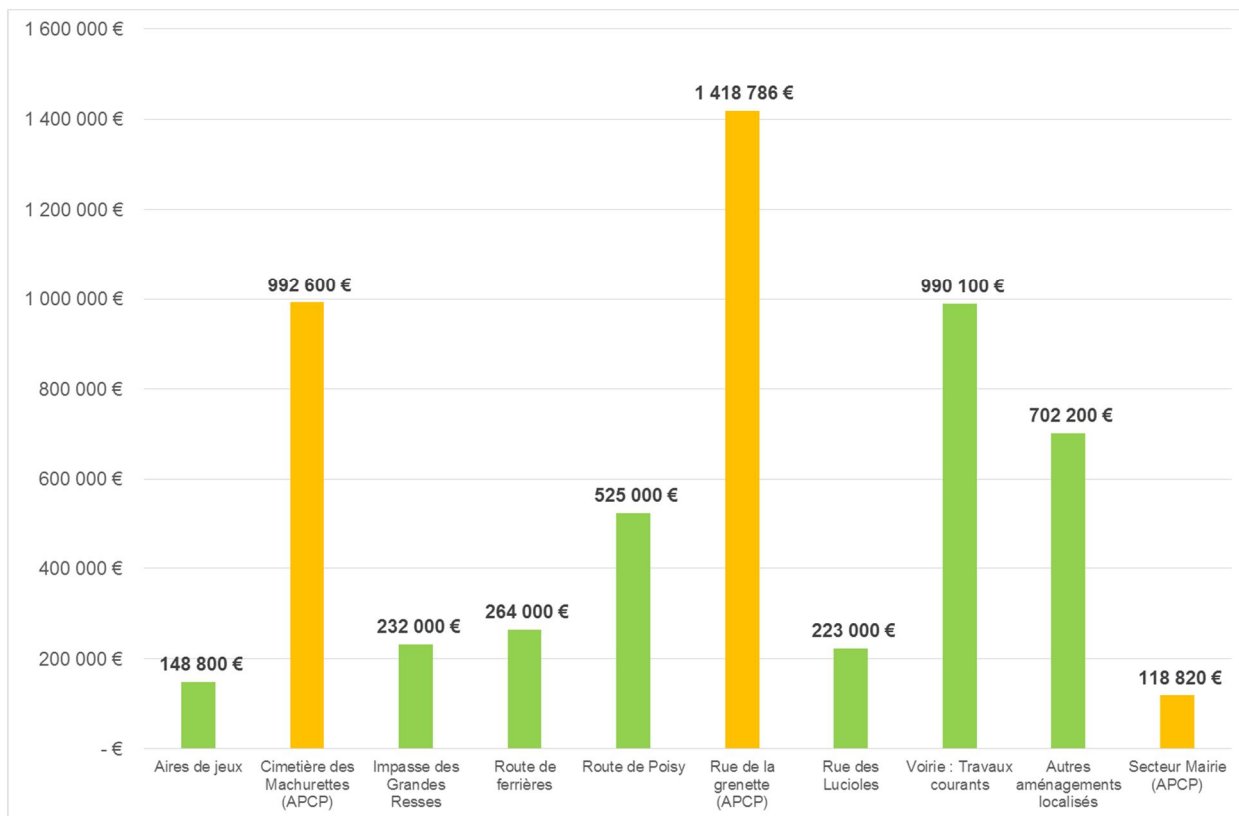
Ces dépenses intègrent les études menées sur des projets de construction de locaux ou des projets d'aménagement de voirie. Les logiciels métiers ainsi que les subventions d'équipement versées aux établissements privés et publics sont également représentées dans cette catégorie de dépenses

Les acquisitions foncières :

- ✓ Les acquisitions et échanges fonciers identifiés par le service domanialité
- ✓ Les portages fonciers
- ✓ Les provisions : Prémption & aménagements divers

Bâtiments : 2 656 380 €

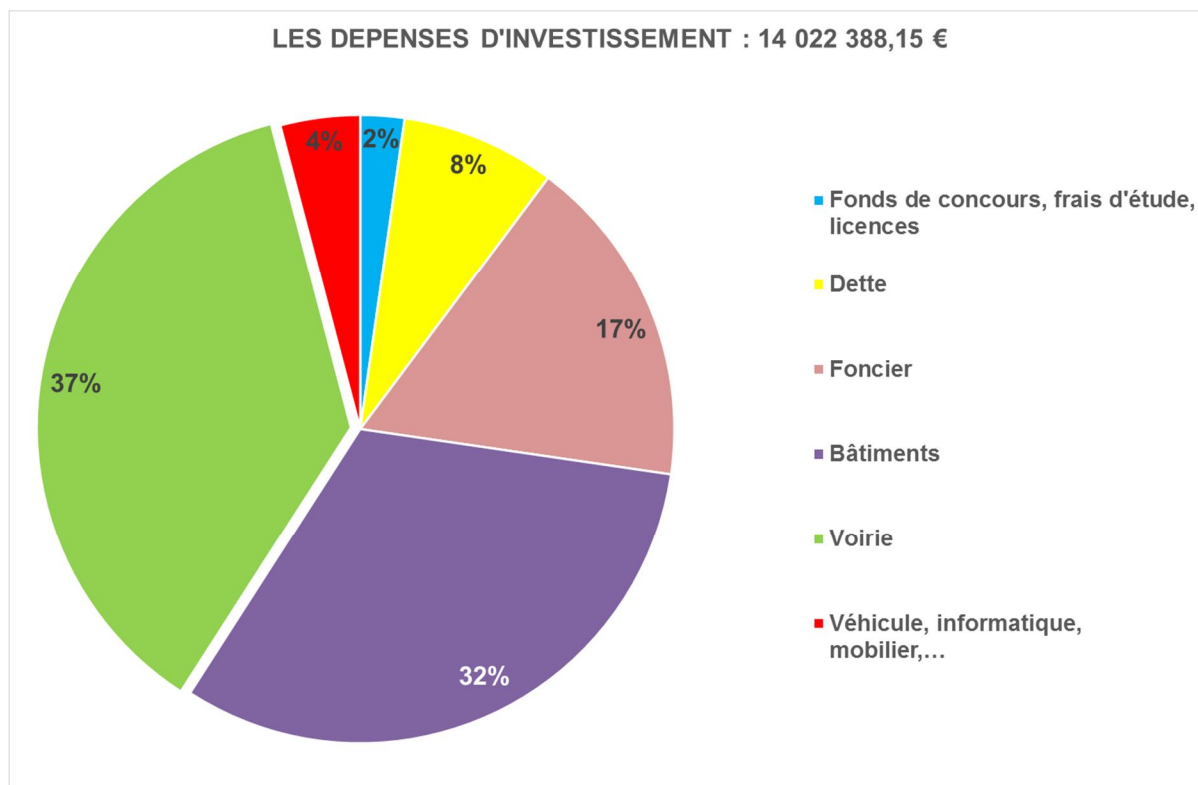




Les Autres immobilisations

- ✓ Le matériel de transport
- ✓ Le matériel de bureau et matériel informatique
- ✓ Le mobilier
- ✓ Les équipements techniques

3.1.3 Présentation synthétique



3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à **14 022 388.15 €** et regroupent :

Les reports : *Engagements sur les exercices antérieurs*

L'Excédent reporté de 2019

Il s'agit du résultat dégagé par la section d'investissement sur l'exercice précédent.

Autofinancement communal

L'autofinancement regroupe l'excédent de la section de fonctionnement affecté aux investissements à hauteur de 1 100 000 € et le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 101 259.54 €

L'amortissement des immobilisations

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 %

Les taxes & participation d'urbanisme

Ce chapitre regroupe les recettes suivantes :

- ✓ La taxe d'aménagement : S'applique dès la délivrance des permis de construire.
- ✓ Les projets urbains partenariaux
- ✓ Les participations pour équipements public exceptionnels (Open Sky)

Les subventions & produits de cession

Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les subventions notifiées par L'Etat, la région, le département

Financements accordés pour : Le terrain synthétique, la rénovation du parcours des îles, la place de la Grenette

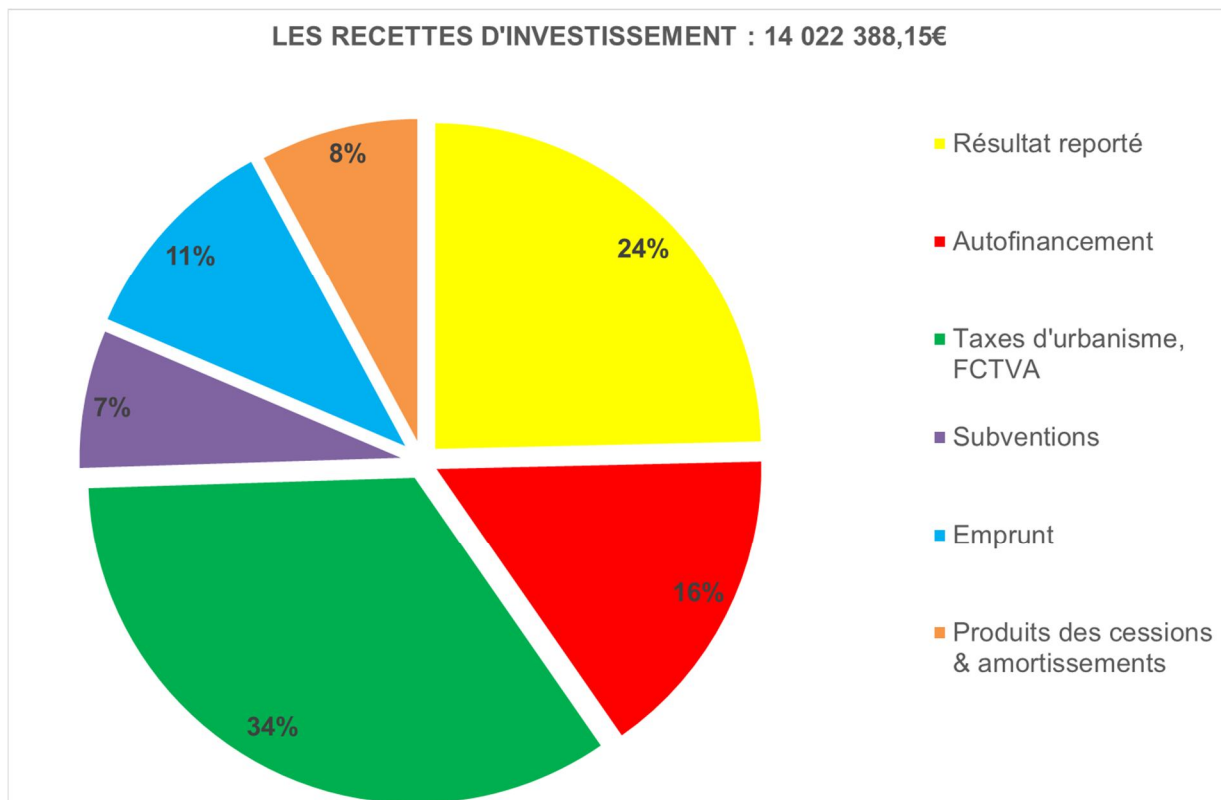
- ✓ Les subventions notifiées par la Caisse d'Allocation familiales (CAF)

Financements possibles pour les travaux & les équipements prévus dans les structures de multi-accueil. Le financement de la nouvelle crèche Pic & plume fera l'objet d'une sollicitation auprès de la CAF

- ✓ Les participations du GRAND ANNECY accordées pour le financement des travaux prévus sur les arrêts de bus & les pistes cyclables intracommunautaires
- ✓ La participation du SYANE accordées pour le financement des travaux d'enfouissement de réseaux
- ✓ Les produits de cession

Le recours à l'emprunt

Un emprunt de 1 500 000 € est proposé pour équilibrer la section d'investissement. Celui-ci sera mobilisé suivant l'avancement des projets prévus sur l'exercice.



4 L'ENDETTEMENT

4.1 L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2020 s'élève à 11 463 186 €

Le montant du remboursement en capital de la dette est de 1 073 197 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette est de 287 646 € (chapitre 66), soit une annualité de 1 360 843 € prévue sur l'exercice

Concernant le nouvel emprunt de 1.5M inscrit au budget 2020, une échéance semestrielle a été budgétée sur la base d'un crédit au taux de 1.7% sur 20 ans

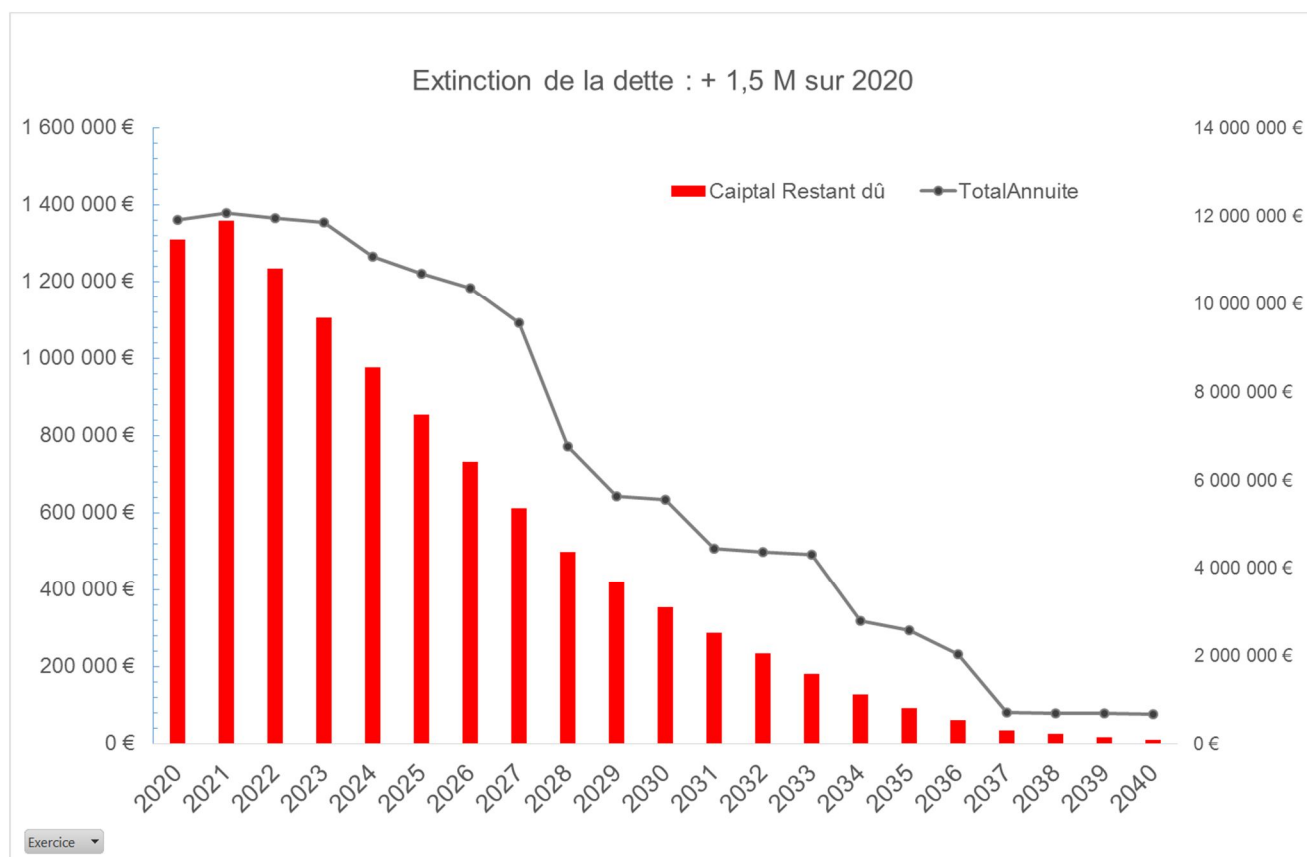
4.2 LA REPARTITION DES EMPRUNTS

Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

Exercice	OBJET	Montant emprunté	CRD au 01er Janvier	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance
2020	Complexe sportif - Acquisitions foncières	500 000 €	166 667 €	33 333 €	5 689 €	39 022 €
	Complexe sportif - Travaux de construction	240 000 €	166 292 €	19 364 €	3 181 €	22 546 €
		600 000 €	373 304 €	39 135 €	17 508 €	56 643 €
		1 000 000 €	614 339 €	65 471 €	27 707 €	93 178 €
		752 895 €	655 034 €	51 143 €	14 607 €	65 751 €
	Crèche village - Construction	1 000 000 €	267 248 €	62 926 €	9 632 €	72 558 €
	Enfouissement - éclairage public chemin des vignes	32 844 €	6 569 €	1 642 €	380 €	2 023 €
		46 430 €	9 286 €	2 322 €	538 €	2 859 €
	EPAGNY - Investissement divers / Année 2012	738 666 €	541 688 €	49 244 €	13 542 €	62 787 €
	Grand Epagny - Bus à Haut niveau de services (BHNS)	557 006 €	424 717 €	27 850 €	7 203 €	35 053 €
	Grand Epagny -Travaux de requalification	1 500 000 €	921 509 €	98 207 €	41 560 €	139 767 €
	Mairie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 123 €	866 452 €	78 608 €	41 759 €	120 367 €
	Nouveau groupe scolaire - Travaux de construction	3 983 125 €	3 335 867 €	199 156 €	56 700 €	255 856 €
	Traversée Gillon - Travaux de voirie	983 281 €	737 461 €	109 253 €	12 537 €	121 790 €
	Travaux de voirie	800 000 €	70 832 €	70 832 €	2 128 €	72 960 €
Investissements divers / Année 2018-2019	2 500 000 €	2 305 920 €	164 709 €	32 975 €	197 683 €	
Total 2020			11 463 186 €	1 073 197 €	287 646 €	1 360 843 €
Pour rappel 2019				1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €

4.3 L'EXTINCTION DE LA DETTE

Compte tenu de l'emprunt de 1 500 000 € inscrit pour équilibrer la section d'investissement, le profil d'extinction de la dette pour les années à venir serait le suivant :



4.4 LA CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT

ANNEE	CRD au 01/01	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance	Nbre d'habitants	CRD / Hbts	CAF BRUTE*	Cap.D
2016	13 566 456 €	1 205 865 €	367 897 €	1 573 762 €	7577	1 790 €	3 019 703 €	4,49
2017	12 360 591 €	1 376 910 €	409 299 €	1 786 209 €	7747	1 596 €	3 372 450 €	3,67
2018	11 020 616 €	975 100 €	313 604 €	1 288 703 €	7847	1 404 €	2 699 190 €	4,08
2019	12 545 516 €	1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €	8013	1 566 €	2 120 564 €	5,92
2020	11 463 186 €	1 073 197 €	287 646 €	1 360 843 €	8133	1 409 €		
2021	10 389 989 €	1 020 062 €	257 255 €	1 277 317 €	8255	1 259 €		
2022	9 369 926 €	1 038 540 €	228 224 €	1 266 763 €	8379	1 118 €		
2023	8 331 387 €	1 057 833 €	198 389 €	1 256 222 €	8505	980 €		
2024	7 273 554 €	1 000 975 €	168 796 €	1 169 771 €	8633	843 €		
2025	6 272 579 €	985 126 €	140 886 €	1 126 013 €	8762	716 €		
TOTAL		11 626 137 €	3 021 803 €	14 647 940 €				
* Caf brute = Recettes réelles - Dépenses réelles - Intérêts de la dette + Produits financiers								
Zone verte	< à 8 ans							
Zone médiane	> 8 ans < 11 ans							
Zone orange	> 11 ans < 15 ans							
Zone rouge	> 15 ans							

Au 31 décembre 2019 la commune il faudrait à la commune 5.92 années pour rembourser la totalité de la dette en utilisant les fonds identifiés de notre autofinancement.